

## Compte-rendu de la réunion plénière du 18 octobre 2018 du Conseil de quartier République-Saint Ambroise

*École élémentaire 1 rue Pibet*

---

Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la Vie scolaire, Conseiller d'arrondissement en charge de l'urbanisme et élu référent du Conseil de quartier République Saint-Ambroise, introduit la réunion plénière.

Daniel CHICHEREAU, Conseiller de quartier, anime la réunion et présente l'ordre du jour.

### **1. Jardin Truillot : situation suite à son ouverture et son inauguration**

Daniel CHICHEREAU : Le jardin Truillot est à présent entré dans sa phase active. Pour autant un certain nombre d'habitants, d'usagers, de riverains souhaitent aborder les nuisances générées par l'ouverture de ce nouveau jardin dans le quartier.

Nous avons souhaité mettre ce point à l'ordre du jour afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet.

Habitant 1 : Nous avons été invités à participer à cette réunion afin que nous puissions nous exprimer sur notre ressenti quant à ce nouveau jardin et les nuisances qui s'y produisent.

Il s'agit d'un très beau projet, l'idée d'avoir un nouvel espace vert ne peut être accueillie qu'avec bienveillance et l'idée qu'il soit ouvert 24/24h est également une initiative bienvenue. Néanmoins, cela occasionne de nombreux troubles. Un comité de riverains s'est plusieurs fois réuni afin de faire connaître leur difficulté à trouver le sommeil conséquemment aux fréquentes, régulières nuisances sonores provoquées par les différents usages du parc : jeux et cris d'enfants à toutes heures, festivités tardives.

Les jeux d'enfants sont géniaux et nos enfants les adorent. Mais ce jardin est une grande caisse de résonance rendant insupportable la vie quotidienne pour les riverains. Il s'agit d'une cour de récréation quotidienne à n'importe quelle heure.

Nous ne pouvons pas empêcher les gens de vivre, de parler, de rire, néanmoins la cohabitation entre les riverains et les usagers parfois insultants, ivres et bruyants est compliquée.

Il y a bien des agents de Mairie qui passent et qui font de la médiation auprès des gens. Mais une fois partis le bruit reprend.

Habitant 2 : On nous avait promis monts et merveilles pour ce jardin. Dès le premier repas dominical j'ai entendu des cris, des cris d'enfants. Puis se sont succédés des matchs de foot jusqu'à ce que cela rythme nos journées et nos soirées. J'ai réfléchi à la situation et en faisant un calcul je me suis rendu compte que 37% de la surface du parc était occupée par des jeux. Nous nous retrouvons avec une cour de récréation à partir de 5h du soir et le week-end.

Je demande à la Mairie et à Monsieur Le Maire de faire quelque chose. Merci.

Habitant 3 : J'appuie les commentaires de monsieur. Le bruit de nuit est insupportable. Ce jardin est une caisse de résonance. Le manque de sommeil a de nombreuses conséquences néfastes sur nous. Nous sommes excédés.

On nous disait que ce jardin était un lieu de passage et facilitait la liaison entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir. J'ai fait l'expérience du gain de temps. Pour traverser le jardin j'ai mis 2 minutes. Sinon il y a la possibilité de le contourner par le boulevard Voltaire ou en empruntant la rue Popincourt. Pour le premier cas j'ai mis 3'40 minutes et par la rue Popincourt j'ai mis 4 minutes soit 2 minutes de plus si le jardin était fermé.

Habitant 4 : Ce qui a été dit est très vrai sur les troubles du sommeil. Nous avons le sommeil léger car à tout moment il y aura du bruit. L'une des autres nuisances est visuelle et concerne l'éclairage. Les LED sont extrêmement puissantes, on se croirait dans un stade de foot. Ces spots n'ont pas d'abat-jour il faudrait peut-être songer à réduire leur puissance. Chez nous il n'y a plus ni de jour ni de nuit.

Alexandre VISCONTINI : Je suis président de l'association du jardin partagé Truillot et membre du conseil d'administration de l'ASQP, Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt. C'est à ce titre que je m'exprime. Ce jardin nous l'attendons depuis très longtemps. Nous sommes très heureux qu'il soit enfin ouvert. Nous sommes très sensibles aux nuisances rencontrées par les riverains et avons réfléchi à plusieurs solutions qui permettraient peut-être de résoudre certaines nuisances.

La fermeture du jardin a été envisagée. Quid de la hauteur des grilles ? Lorsqu'il y avait une friche il y avait également des grilles mais qui étaient très régulièrement franchies. Nous avons réfléchi à d'autres solutions, notamment éteindre l'éclairage. Une autre solution serait de mettre des panneaux d'affichage dans le jardin [rires dans l'assemblée]. Il pourrait y avoir des équipes de médiateurs qui seraient mobilisées comme dans certaines villes. Nous proposons d'organiser des actions de prévention avec les riverains.

Habitant 5 : Les panneaux d'affichage cela ne fonctionne pas, c'est inutile, personne ne les respectera, cela me fait doucement rire.

Habitant 6 : Je voudrais rappeler les engagements de la Ville de Paris. Celle-ci s'engage à diminuer significativement le niveau sonore de la ville la nuit ainsi que les incivilités. Pour moi sur ces sujets rien n'a été fait. Je voudrais poser une question à Monsieur Le Maire : pourquoi ce jardin est-il ouvert toute la nuit ? Je reçois sur ma terrasse des bouteilles de bière en verre à 4h du matin.

Martine COHEN, Présidente de l'ASQP : Je ne suis pas riveraine du jardin mais je suis extrêmement sensible au bruit. Je pense que nous devrions demander l'avis d'acousticiens et réfléchir à l'emplacement des jeux.

Les grilles n'ont jamais été respectées lors de la friche. Est-ce la bonne solution ? Je ne sais pas.

François VAUGLIN, Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement : Nous sommes dans un équipement qui vient d'être livré, qui a vécu une très longue concertation (environ 5 ans), un site internet a été mis en place pour que les gens puisse voter, un questionnaire boité auprès de 14 000 personnes a été effectué. Ces éléments sont très importants.

Le jardin tel qu'il est aujourd'hui est le produit de cette concertation. Les usages peuvent être contradictoires et ce cas en est le parfait exemple. Pour autant vous avez un droit à la tranquillité et au sommeil. Donc comment faire pour concilier cela. Il nous sera difficile de renier 5 années de concertation qui ont aussi leur légitimité.

Tous les services doivent être concertés pour que nous rediscutions avec les usagers et les riverains. Certains d'entre eux ont déjà été reçus en mairie, une prochaine réunion est fixée le 9 novembre. Je remercie les propositions faites par l'ASQP sur les panneaux d'affichages ainsi que la fermeture du jardin la nuit, c'est un point qui mérite d'être étudié également.

Mais tout cela ne peut se décider maintenant. Les grilles du square Gardette n'empêchent pas les intrusions. Il ne s'agit pas forcément de la solution la plus adaptée. Par ailleurs l'autre problème lorsque le parc est fermé par le grille, c'est que la police ne peut pas y pénétrer lorsqu'il y a des intrusions et du bruit.

Le profil des personnes qui génèrent les troubles dans le jardin sont ici des profils « bon-enfant ». Nous devons discuter avec les directions concernées afin que ces problèmes s'atténuent et disparaissent avec des solutions appropriées, trouvées ensemble.

Ce projet tant attendu, nous devons nous féliciter pour sa conception et ses usages, et qui satisfont une grande partie de nos concitoyens.

Daniel CHICHEREAU : ce point était très important et pour le conclure nous souhaitons vous proposer un vœu qui permettrait de cadrer les prochains usages du jardin.

### **Vœu sur le jardin Truillot**

#### **Le jardin Truillot a ouvert en juillet et a été inauguré en septembre 2018.**

Le conseil de quartier s'est beaucoup investi pour permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes et propositions. De nombreuses réunions de travail avec l'ASQP, le collectif Carré Truillot ont abouti à une contribution des habitants au cahier des charges du jardin. Un vœu a été voté par l'assemblée plénière du conseil de quartier le 10 novembre 2012.

#### **A présent s'ouvre la phase d'usage du jardin.**

L'expérience de l'espace éphémère de l'été 2016, l'observation des usages du jardin et les remarques des riverains depuis l'ouverture donnent déjà des indications sur l'usage du jardin dans son environnement de quartier.

La commission Truillot du conseil de quartier et plusieurs organisations du quartier se sont rencontrées pour coopérer et faire en sorte que la vie du jardin Truillot réponde aux attentes des habitants de façon harmonieuse : activités et animations respectueuses du quartier, choix et calendrier discutés, suivi des évolutions de saisons en cours d'année, respect des divers usagers et des riverains, adaptation des abords du jardin aux publics usagers, diversité et complémentarité des animations ...

**Construire le cadre de concertation entre les habitants, leurs organisations, les élus, les établissements scolaires, les services techniques pour un usage harmonieux du jardin**

**L'assemblée plénière émet le vœu :**

- **d'œuvrer avec les habitants, les collectifs, les associations, les institutions du quartier en vue de favoriser l'usage harmonieux du jardin,**
- **de rencontrer les élus pour établir les modalités de la coopération souhaitable avec les partenaires intéressés par la vie du jardin Truillot et son insertion dans le quartier,**
- **de présenter cette perspective au conseil d'arrondissement.**

**Les partenaires**

Commission Jardin Truillot, association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt, association du Jardin partagé Truillot, France Handicap, ESAT ...

Les habitants et d'autres collectifs peuvent se joindre.

Jacques LEFORT, Conseiller d'arrondissement : Les troubles occasionnés par les nuisances sonores et visuelles du jardin doivent conduire à l'écriture d'un vœu en faveur d'une pose de grilles autour du jardin Truillot.

Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la Vie scolaire, Conseiller d'arrondissement en charge de l'urbanisme et élu référent du Conseil de quartier République Saint Ambroise : Je respecte l'ordre du jour fixé par le groupe d'animation et les habitants. Les vœux qui y sont rédigés doivent être respectés. Monsieur Lefort, je pense que vous dénaturez ce Conseil de quartier en influençant la rédaction du vœu. Vous pouvez en écrire un vous-même et le faire valoir en Conseil d'arrondissement.

**Le vœu est adopté avec 7 abstentions**

**2. Urbanisme et architecture : échanges sur des projets en cours et futurs**

Un conseiller de quartier : Nous nous sommes intéressés aux projets immobiliers de notre quartier autre que celui du garage Renault.

Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la Vie scolaire, Conseiller d'arrondissement en charge de l'urbanisme et élu référent du Conseil de quartier République Saint Ambroise : Le 11<sup>ème</sup> arrondissement est un projet qui bouge beaucoup avec beaucoup de projets. Le nombre de permis de construire déposé est en inflation. Nous sommes un arrondissement attractif.

Concernant les procédures, c'est très simple. Lorsque vous portez un projet nécessitant un permis de construire, vous le déposez auprès de la Direction de l'Urbanisme, avenue de France (Paris 13<sup>e</sup>), les services instruisent le dossier avec une préoccupation, celle de respecter les règles d'urbanisme et notamment le Plan Local d'Urbanisme. Il y a un PLU dans le 11<sup>ème</sup> qui se veut protecteur c'est-à-dire préservant la mixité entre l'habitat et l'activité professionnelle.

Les activités économiques ont changé au fil du temps mais nous avons hérité d'un nombre important de surfaces artisanales que nous souhaitons préserver.

Dans tous les quartiers du 11<sup>ème</sup>, toute opération supérieure à 800m<sup>2</sup> impose 30% de logements sociaux. La transformation de l'ancien garage Renault, passage Saint-Pierre-Amelot, est une parcelle sur laquelle il y a une réserve de 100% de logements dont 60 de logements sociaux. Il y a un enjeu de mixité sociale. L'identité des lieux sera préservée par la conservation de la halle.

Dans tout permis de construire il y a des prescriptions très précises en matière de sécurité et d'accessibilité. À cela s'ajoutent des normes environnementales, notamment HQE (thermique, isolation, végétalisation).

Systématiquement lorsqu'il y a des logements sociaux nous souhaitons qu'il y ait de la mixité entre les 3 catégories de logements sociaux.

Lorsque le permis de construire est instruit, il arrive en Mairie d'arrondissement pour avis. La décision définitive revient à la Maire de Paris. Avec le chargé de mission à l'urbanisme nous regardons le permis de construire et donnons notre avis au Maire d'arrondissement qui le suit bien souvent.

Cet avis est important car lorsque notre avis est défavorable, et il arrive bien souvent qu'il soit suivi en Mairie centrale.

Toutes les adresses que je vais décrire sont des opérations privées. Sur des opérations publiques évidemment il y a des réunions de concertation, mais lorsqu'il s'agit d'opérations privées il n'y a pas de concertation.

Mais tout permis de construire est consultable et opposable au tiers.

#### 14 rue Oberkampf et 7 passage Amelot :

Il s'agit d'un projet de Linkcity de construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation (101 logements créés) et de stationnement en sous-sol après démolition totale d'un ensemble de bâtiments à usage d'artisanat passages Chobert et Saint-Pierre Amelot. Vincent Brossy, l'architecte du projet a dû retravailler son projet sur demande de l'Architecte des Bâtiments de France et a obtenu le permis de construire au printemps 2017. La livraison est prévue pour 2020-2021.

Nous avons été amenés à boiter un message aux riverains dans le quartier.

Ce qui est intéressant dans ce projet c'est que l'architecte va reconstituer le passage Chobert ce qui constituera une nouvelle voie de passage.

#### 60 rue Amelot :

Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 3 étages sur sous-sol existant et façades partiellement conservées, à gauche sur cour, à usage d'artisanat et d'habitation (2 logements créés), changement de destination de l'entrepôt en R+1 sur cour, en artisanat, et transformation de locaux à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage de l'entrepôt de droite sur cour en habitation (2 logements créés) et en artisanat, avec construction d'une extension d'un étage en fond de parcelle, reliant les bâtiments droit et gauche, avec création de jardins privés, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection des couvertures.

Nous étions favorables au permis de construire (délivré en 2017) suite au RDV avec le pétitionnaire, mais depuis il y a eu un permis modificatif (modification de la façade de l'impasse Amelot, remplacement des châssis vitrée par des briques de verres, changement de destination d'un local artisanal et salle de sport (CINASPIC), modification d'un châssis de désenfumage) sur

lequel nous sommes défavorables (perte de surface artisanale au profit de la salle de sport, briques de verre inappropriées).

163 rue Amelot :

Réhabilitation d'un immeuble à usage d'habitation et de commerce en R+2 + combles sur 2 niveaux de sous-sol avec ravalement des façades ; remplacement et réalisation de menuiseries extérieures, dépose et modification de la toiture et création d'un plancher au 3<sup>e</sup> étage.

Le permis de construire a été délivré en 2016. Nous y étions favorables, mais depuis le projet a changé (permis de construit modificatif) : surélévation d'un étage supplémentaire sur rue, changement des volumes de la façade arrière, création d'une terrasse au 4<sup>e</sup> étage. Un rendez-vous est en cours de montage avec le pétitionnaire pour faire le point

12 rue de l'Asile Popincourt :

Construction d'une crèche en rez-de-chaussée et 21 logements répartis sur 6 niveaux à partir du R+1. Dans le cadre de ce programme délimité au nord par la rue de l'Asile Popincourt et au sud par le passage de l'Asile, la RIVP réalise un programme de construction neuve de 5 logements sociaux (3 PLA-I et 2 PLUS). Les travaux sont en cours, avec une livraison 2019.

81 boulevard Voltaire :

Pas d'éléments à communiquer pour le moment. Un rendez-vous est en cours de montage avec le promoteur qui a saisi la Ville sur le sujet.

9 rue du Chemin Vert/34-36 rue Saint Sabin :

Il s'agit d'une surélévation d'un niveau d'un hôtel de 6 étages sur un niveau de sous-sol sur rue du Chemin Vert avec aménagement d'une terrasse accessible sur rue Saint-Sabin et création d'un bâtiment de 6 étages en extension sur cour, modification des façades sur rues avec ravalement en étage. Le permis de construire a été accordé en 2016 avec un avis favorable de la Mairie du 11<sup>ème</sup>.

**Questions des habitants :**

Habitant 1 : Les parkings sont-ils toujours obligatoires dans les constructions nouvelles ?

Réponse de Patrick BLOCHE : Non ils ne sont plus obligatoires et nous y sommes attentifs car nous avons désormais d'autres projets possibles sur ces espaces autrefois réservés aux voitures.

Habitant 2 : y a-t-il beaucoup de projets de surélévation ?

Réponse de Patrick BLOCHE : Oui il y en a et ils font l'objet d'une attention particulière.

3. **Participation des habitants : comment améliorer la place et le rôle des habitants dans le dispositif de démocratie participative et le fonctionnement du conseil de quartier ?**

Sylvain LEBLANC, conseiller de quartier : Nous devons parler ce soir de la démocratie participative et notamment de la charte de la démocratie participative et citoyenne. Nous nous sommes rendu compte que dans ce conseil de quartier nous rations le coche en voyant les commissions se vider. Nous souhaitons donc avoir votre avis sur le sujet mais nous l'aborderons une prochaine fois.

Nawel OUMER, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement en charge de la démocratie locale et de la participation des habitants : Je souhaitais vous féliciter sur l'organisation et la préparation de votre conseil de quartier. Tous ces documents distribués contribuent à cette bonne organisation qui n'est pas le cas dans tous les conseils de quartier.

Pauline Véron, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la démocratie participative, lance de nombreuses démarches visant à améliorer la participation des habitants notamment au niveau des Conseils de quartier.

Ainsi le 17 novembre se tiendra une journée d'expérimentation durant laquelle 3 arrondissements pilotes feront des propositions sur les manières que nous pourrions envisager sur l'avenir des Conseils de quartier.

#### **4. Présentation d'un vœu sur le trafic de drogue**

##### **Vœu sur le problème de stupéfiants dans le quartier et demande de rencontre avec les signataires du contrat de prévention et de sécurité du 11<sup>e</sup>**

Le conseil de quartier porte une attention au problème de prévention et de sécurité dans le quartier République – Saint Ambroise. Il l'a manifesté notamment lors de l'examen du contrat de Prévention et de sécurité du 11<sup>ème</sup> à la plénière du 18 février 2016 et lors de la table ronde sur la sécurité au cours de la plénière du 13 juin 2018.

Des faits graves de trafic de stupéfiants dans le quartier alertent à nouveau les habitants qui interpellent les membres du Conseil de quartier.

La lutte contre les trafics de stupéfiants est une priorité du Contrat parisien de prévention et de sécurité de Paris 2015 – 2020.

Le conseil de quartier souhaite rencontrer le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement, CSPDA composé du maire, représentant de l'Éducation nationale, de la Justice, de la préfecture de police afin de :

- s'informer sur les dispositifs mis en œuvre dans le 11<sup>ème</sup>
- contribuer à des solutions.

Questions :

Habitant : Je souhaitais vous porter mon témoignage sur notre quotidien sur le boulevard Richard Lenoir. Il y a actuellement une invasion de fumeurs de crack sur le boulevard qui dégradent le quartier. J'estime que nous n'avons pas à subir cela.

Stéphane MARTINET, Adjoint au Maire chargé de la prévention et de la sécurité : Le mieux serait de s'adresser directement au commissaire afin qu'un rendez-vous ait lieu rapidement car ce témoignage est choquant.

**Le vœu est adopté avec 1 abstention.**

**5. Budget d'investissement : vote pour l'achat d'une bannière du conseil de quartier**

Mélanie TRIDON, conseillère de quartier : Nous souhaitons être visibles lors de nos événements et nous souhaitons acheter une grande banderole sur notre budget d'investissement

Êtes-vous d'accord pour l'achat d'une banderole, recto verso, et d'un kakémono de 500€ ?

**L'achat est adopté**